

PETITE BIBLIOTHEQUE N° 33

Terre de TOLERANCE et d'ACCUEIL

L'HISTOIRE du MIDI TOULOUSAIN

est là

pour nous le démontrer

par

**Pierre GERARD
Conservateur général du Patrimoine
Directeur des Services d'Archives
de la Haute-Garonne**

TERRE DE TOLERANCE ET D'ACCUEIL

L'HISTOIRE DU MIDI TOULOUSAIN EST LA POUR NOUS LE DEMONTRER

Au moment où, dans le monde, les violences de toute sorte se développent dangereusement, le problème des droits de l'homme doit être posé avec force. L'histoire des pays d'Oc nous invite d'ailleurs à nous en préoccuper sérieusement. Au fil des siècles, nous y trouvons les éléments susceptibles d'éclairer notre démarche en cette dernière décade du XXème siècle. L'expérience du passé permet, en effet, de mieux préparer l'avenir.

Je vous convie donc à un voyage dans le passé plus ou moins lointain du Midi toulousain. A première vue, cette incursion peut paraître déconcertante. Un touriste mal averti risque de se perdre dans les méandres de l'Histoire. Aussi, est-il nécessaire que je vous explique le parti-pris de mon intervention.

Je pars du principe que, dans la psychologie collective des habitants de l'Occitanie, on décèle une valeur permanente : l'esprit de la Méditerranée, dont on ne voit souvent que l'aspect bon-enfant, heureux de vivre, nonchalant et insouciant, et qui pourtant se traduit par un caractère ouvert à la **TOLERANCE**. De fait, lorsqu'on étudie le Moyen-Age occitan, on s'aperçoit que la civilisation des pays d'Oc était, principalement au XIIème siècle et dans les premières années du XIIIème siècle, une civilisation de **LIBERTE** et de **TOLERANCE**, dont le caractère essentiel était de savoir accepter la **COEXISTENCE**

d'opinions multiples et de groupes divers.

Je vous dois maintenant la démonstration de ce que j'avance... Remontant rapidement les siècles, nous parvenons au temps des grands comtes toulousains de la dynastie raimondine, de Raimon IV à Raimon VII. Nous y découvrons une société "ouverte", où chacun peut occuper la place qui est la sienne et où chaque opinion a droit de cité. Une société qui sait se pencher sur le sort des marginaux et des exclus. Une société où le phénomène courtois favorise la promotion de la femme. Une société, enfin, où l'idéal de paix engendre les sauvetés génératrices de terres mises en culture...

Notre première rencontre est celle des Juifs, dont la plupart vivent à Toulouse dans un secteur bien déterminé, dont le centre est marqué par l'actuelle rue Joux-Aigues. Loin de faire l'objet d'une discrimination, ils jouissent de la même liberté contractuelle que les Chrétiens. C'est ainsi que, le 11 juin 1242, le comte Raimon VII leur accorde le droit de disposer de leurs biens comme ils l'entendent. Ce texte ne fait d'ailleurs que sanctionner une situation plus ancienne. Dès la fin du XI^{ème} siècle, certains juifs possèdent des fiefs, tel Abraham dont la vigne de Castillon dépend du monastère de Saint-Sernin. Plus tard, en 1208, nous voyons Provençal recevoir une terre des mains du prieur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Vers 1224, nous repérons le petit groupe des juifs de Pechbusque, parmi lesquels Casanova et Bomacip, fils de Provençal. Ce dernier apparaît comme un personnage important, qui donne son consentement aux viguiers de Toulouse pour prendre sous la sauvegarde comtale le château de Pechbusque et ses dépendances (7 août 1224). A Toulouse même, la famille la plus active est celle d'Eliazar qui, avec ses deux fils Abraham et Belit, achète, vend, conclut des contrats et même fait son testament, le tout aux environs de 1230. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples pour constater que les Juifs ont leur place dans la société toulousaine des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles.

Autre preuve de l'esprit d'ouverture du Midi médiéval : la place faite à la femme, qui peut gérer ses biens et en disposer à sa guise, s'engager solidairement avec son époux envers les créanciers et même se porter caution... La pratique de la société familiale permet à la femme d'administrer les biens patrimoniaux à la mort de son mari, en attendant leur partage entre les enfants non encore émancipés. Cette procédure a, de plus, l'avantage de maintenir l'entente et la cohésion entre les membres de la famille. Ainsi, sous l'effet d'une liberté contractuelle qui lui est reconnue, la femme n'est pas considérée comme foncièrement inférieure à l'homme.

Au même moment, une nouvelle conception de l'amour se répand dans l'aristocratie méridionale : l'amour chevaleresque, né à la cour de Guilhem IX d'Aquitaine, qui élève la femme en dignité, l'érigeant en "suzerain" du chevalier qui lui offre un véritable service féodal. Cet amour courtois trouve son expression la plus parfaite vers le milieu du XIIème siècle dans les œuvres des troubadours tel Jaufré Rudel, seigneur de Blaye, en Guyenne, parti pour la croisade en 1147... Remplaçant l'amour de Dieu par l'amour de la femme et le latin par l'occitan, les poètes chantent un amour pur, différent de l'amour conjugal considéré comme vénal et utilitaire. Bien que limité au milieu aristocratique, l'amour courtois et chevaleresque contribue à l'adoucissement des mœurs, allant parfois jusqu'au raffinement. En tout cas, nous constatons que, dans les pays méridionaux, des efforts sont faits pour sortir la femme de sa relégation sociale, face aux arguments qui font d'elle la fille d'Eve, racine de tous les maux.

Mais voici que se lèvent les pauvres... La terre n'arrive pas à nourrir tous ceux qui la cultivent. La poussée démographique n'est pas compensée par la mise en valeur de surfaces de plus en plus vastes. Et puis, les techniques agricoles sont encore bien rudimentaires. D'où le triste bilan : des hommes et des femmes de plus en plus nombreux chassés de chez eux

par la misère ou par les tracasseries familiales, errant dans les bois et les forêts ou venant se réfugier dans la grande ville toute proche. Comment venir en aide à tous ces malheureux dont la détresse est d'autant plus grande qu'elle se manifeste au sein d'une société marquée par les progrès de l'économie d'échanges et de la circulation monétaire ? Telle est la question que se posent un certain nombre de Toulousains, au premier rang desquels figure Raimon Gairart.

Raimon Gairart est le type même du laïc engagé au service de l'Eglise de son temps. Entré dans la fraternité des chanoines de Saint-Sernin, il se montre soucieux de traduire en actes sa foi chrétienne. Il s'adonne, certes, aux œuvres de charité. Mais il fait mieux : il veut sortir les indigents de leur misère en leur procurant du travail.

Grâce aux revenus dont il dispose - il appartient à une riche famille - Raimon Gairart procède à de larges distributions de vivres et de vêtements, notamment durant l'Avent de Noël et à l'entrée du Carême, ne faisant aucune différence entre les hommes : il n'oublie pas les Juifs dans ses distributions, ni même ceux qui ont subi des revers de fortune, éloquent témoignage de son esprit d'ouverture aux autres ! Mais son action charitable prend une toute autre dimension lorsque nous le voyons visiter "les ateliers des pauvres". Plus que l'aide en argent ou en nature, la réinsertion sociale des indigents est favorisée par le travail manuel, qui se trouve ainsi réhabilité. Il y a donc dans l'œuvre de Raimon Gairart certains aspects qui préfigurent les réalisations de notre temps.

Le nom de Raimon Gairart reste attaché à deux autres entreprises. Tout d'abord, l'hôpital Saint-Raimond, dont il précipite la fondation entre 1075 et 1078 pour donner un toit aux sans-abri. Immédiatement, il sait trouver les concours nécessaires : le prieur et le sacriste de Saint-Sernin, le comte de Toulouse Guilhem IV et son épouse Mathilde, qui sont en

quelque sorte les bailleurs de fonds. Quant à lui, il donne les lits, les draps et les ustensiles indispensables aux pauvres qui doivent y être hébergés.

Peu après, Raimon Gairart s'associe au prieur de Saint-Sernin et à la famille d'Arnaut Bernart pour fonder la sauveté de Matepezoul, le long de l'Hers, près de Castelginest. Il s'agit encore d'une fondation au profit des pauvres. Le territoire de la sauveté est placé sous la protection de la paix de Dieu : les habitants obtiennent la liberté d'accès, l'usage du bois à brûler et du bois de construction, ainsi que le droit de pâturage en tout lieu, en échange d'une participation aux travaux de défrichement du sol. Lorsqu'il meurt le 3 juillet 1118, au terme d'une vie remplie de l'amour du prochain, Raimon Gairart laisse derrière lui une œuvre durable : la construction d'une partie de l'église Saint-Sernin et de l'hôpital Saint-Raimond, que nous admirons encore aujourd'hui. Surtout, il a voulu venir en aide aux déshérités, à tous les êtres vulnérables, à tous les pauvres désarmés, face aux "gens dans la suffisance".

Parmi ces pauvres et ces désarmés figurent ceux qui vivent dans la servitude. Aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, la condition des serfs est très dure. Telle une marchandise, l'homme n'est qu'un accessoire de la terre. Tout domaine n'a de valeur que par la force de travail des malheureux qui peinent pour le mettre en culture. Lorsqu'une propriété est vendue, la famille du serf est cédée avec elle. Lorsqu'elle est partagée, le groupe familial fait aussi l'objet du partage : le père d'un côté, la mère et les enfants de l'autre. Malgré ses terribles conséquences, la servitude ne fait que se développer vers le milieu du XII^{ème} siècle par suite du conflit opposant le comte de Toulouse au duc d'Aquitaine allié tantôt au roi de France, tantôt au roi d'Angleterre. L'insécurité est telle que beaucoup de gens recherchent la protection des puissants et renoncent à leur liberté en devenant serfs.

Face à la servitude se dresse Toulouse, dont la coutume interdit toute vente ou tout achat de personnes résidant dans la ville. Le 4 avril 1203, les consuls toulousains prononcent la liberté de deux serfs fugitifs de Verfeil, Peire et Guilhem, établis dans la cité raimondine depuis plus de vingt ans ! C'est ainsi que la coutume de Toulouse assure la protection des êtres vulnérables. De son côté, l'Eglise toulousaine ne reste pas inactive et favorise la pratique du don de soi à un établissement religieux. Cette pratique a l'avantage de modifier le statut de ceux qui se donnent : elle a pour effet de réduire les charges imposées par la servitude. Deux incapacités demeurent cependant : celle de devenir clerc, celle de se marier hors de la seigneurie. Ainsi, le servage méridional est-il en pleine évolution dans le courant du XIIème siècle. Le temps des franchises commence...

Les serfs fugitifs, ceux que la terre ne parvient plus à nourrir, les marginaux de tout bord constituent une masse de vagabonds et d'errants, dont la présence risque de devenir dangereuse pour la société. L'Eglise n'est pas insensible à ce problème, auquel elle apporte la solution des sauvetés, à la fois îlots de paix et centres de défrichement, où les déshérités viennent trouver la sécurité contre l'arbitraire des puissants et des violents. Le mouvement est mis en route par les abbayes de Conques et de Lézat qui, dès le XIème siècle, créent Coueilles (1073-1087), Castelmaurou (1106), Bérat (1084), Sainte-Foy de Peyrolières (1050-1087). Mais ce sont les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui lui donnent une nouvelle impulsion. Dans le Comminges, où ils s'installent à partir de 1100, ils vont fixer la population errante en la faisant participer, en échange de champs et de franchises, au défrichement des coteaux alors recouverts d'une épaisse forêt. En moins de vingt ans, de 1100 à 1120, ils fondent quarante-et-une sauvetés, parmi lesquelles Saint-Clar, Poucharramet, Le Fousseret, Montoussin... Peu à peu, dans le courant des XIIème et XIIIème siècles, les habitants de ces nouvelles localités obtiennent des avantages sous la forme de chartes de coutumes,

qui constituent à la fois un code rural et un code pénal assortis de garanties, avec une organisation municipale encore rudimentaire.

Prenons l'exemple de la communauté de Saint-Clar, dont les coutumes sont datées de 1254. Les habitants sont garantis contre les arrestations arbitraires. Ils ont également la liberté de quitter la sauveté s'ils en ont envie. Ces avantages constituent un progrès car l'époque est dure pour les petits et pour les faibles. De même, les franchises de Fonsorbes, datées de 1279, protègent les habitants contre les arrestations, à condition toutefois qu'ils n'aient commis aucun meurtre. En outre, personne ne peut faire l'objet de poursuites abusives à l'intérieur de la localité et de sa banlieue. Quant aux coutumes de Saint-Gaudens, de 1203, elles prévoient que les adultères, les voleurs et les autres délinquants peuvent rester libres sous caution, à condition toutefois de ne pas quitter la ville. De plus, Saint-Gaudens étant un centre de marchés, des mesures spéciales sont prises pour protéger les commerçants de la ville, ainsi que les acheteurs venus de l'extérieur.

Ces exemples montrent que, dès le XI^{ème} siècle, dans le Midi toulousain, certains responsables se sont efforcés d'atténuer les rigueurs féodales et d'éviter que les faibles soient victimes de l'arbitraire des puissants. L'action de ces pionniers peut être considérée comme une première reconnaissance des droits de l'homme, bien que ce nom ne soit jamais prononcé. On peut néanmoins y voir l'influence de l'esprit de la Méditerranée, qui a toujours prédisposé Toulouse et sa région au sens de l'accueil et à la tolérance.

De même que pour les sauvetés, les préoccupations économiques ne sont pas absentes lors de la fondation des bastides, encore que les arrière-pensées politiques prennent souvent le dessus dans l'esprit des rois de France et d'Angleterre qui, de part et d'autre de la frontière entre le Languedoc et la Gascogne, s'efforcent de se ménager des partisans

dévoués à leur cause. Nouveaux centres de peuplement, qui se multiplient au XIV^{ème} siècle, les bastides ont comme première finalité la mise en valeur du sol et les transactions commerciales. Mais elles sont aussi une manifestation du mouvement communal. La bourgeoisie marchande réclame la liberté, qui est la certitude de la sécurité en même temps qu'un privilège personnel et territorial. Aux franchises s'ajoutent des règles de droit commercial, de droit privé et de droit pénal. Le caractère économique des bastides est marqué par la halle, qui occupe la place centrale entourée de couverts. Cette halle sert de siège aux consuls qui administrent la ville et possèdent des pouvoirs de police et de justice. Avec les bastides, la population urbaine fait l'apprentissage de la démocratie.

A Toulouse, cependant, le pouvoir des consuls s'est progressivement émancipé de la tutelle du comte. Dès la première moitié du XII^{ème} siècle, des "libertés" sont accordées à la couche supérieure de la population : privilèges économiques, d'abord (1141 et 1147)... conseils de "capitulaires", ensuite (1152 et 1164)... consulat, enfin (1175). L'apogée de la puissance des consuls commence en 1189, lorsque le 6 janvier, dans l'église Saint-Pierre-des-Cuisines, le comte Raimon V s'engage à ne plus semer la discorde entre les habitants et à ne plus entraver l'exercice de la justice consulaire. Toulouse fait ainsi sa "révolution" six cents ans avant le 14 juillet ! Les consuls deviennent alors les vrais et seuls défenseurs de la ville. Après une courte interruption de 1213 à 1217, provoquée par la croisade albigeoise, le consulat toulousain reprend sa marche en avant et obtient en 1222 du comte Raimon VII la liberté des élections. Il y a alors vingt-quatre consuls, nombre qui sera réduit de moitié en 1269 (six pour la Cité et six pour le Bourg).

Autour de la ville se développe un territoire de sauvegarde dit "Sauveté" ou "Salvetat". D'abord limité au secteur voisin du Château-Narbonnais,

résidence du comte, ce territoire finit par englober la Cité, puis le Bourg et une partie de la banlieue : un texte de la fin du XII^{ème} siècle en donne les limites exactes. Les habitants de la "Salvetat" sont exemptés des droits de leude et de péage pesant sur les marchandises, mais assujettis au paiement de la taille. A la requête des consuls, le comte Raimon VII accepte d'étendre le territoire de sauvegarde d'une lieue dans toutes les directions. Dans les limites définies par les consuls, tout étranger peut se réfugier sans craindre d'être poursuivi par son seigneur justicier.

Ainsi, l'esprit d'ouverture du Midi toulousain se manifeste-t-il dans le domaine des institutions. Il s'impose également dans le domaine des idées. Les théories nouvelles sont acceptées avec faveur. Toulouse et sa région sont ainsi marquées par la réforme religieuse et morale encouragée par l'Eglise et par le mouvement de la paix de Dieu. Elles sont aussi atteintes par la prédication des Vaudois et bientôt par celle des Cathares... Mais l'ouverture au Catharisme sera le point de départ du processus qui aboutira à l'annexion de la région au domaine royal capétien...

Dans ses efforts pour se dégager de l'emprise du monde féodal, l'Eglise prend la tête d'un mouvement en faveur de la paix, le plus précieux des dons de Dieu. Elle est, en effet, la première victime des seigneurs qui s'efforcent d'arrondir leurs domaines à son détriment. Sa réaction est donc un acte d'autodéfense, né de l'impuissance judiciaire et militaire de l'autorité royale, qui est pratiquement inexistante dans le Midi toulousain. Mais le rétablissement de la paix intérieure n'est pas instantané. Il y a toute une évolution, qui va de la réprobation des excès à la mise en place d'une organisation destinée à prévoir les violences. A chacune des étapes de cette évolution correspond une institution dont l'initiative revient à l'Eglise : - les assemblées de paix avec les conciles de Narbonne (990), du Puy (990) et de Toulouse (vers 1004) ; - les associations de paix, comme celles de Limoges (997-998) et de Poitiers (1000) ; - la trêve de Dieu, enfin, inaugurée au concile de Tuluges, en Roussillon (1027) et consacrée

par le concile de Narbonne (25 août 1054), qui donne sa charte au mouvement pacifiste.

La paix de Dieu met en permanence les églises, les pauvres et les désarmés à l'abri des voies de fait, mais elle n'exclut pas les guerres. Elle aboutit néanmoins à une création originale, celle des sauvetés, dont nous avons parlé précédemment. En outre, la trêve de Dieu rend les guerres plus difficiles en les interrompant à tout instant. Petit à petit, la paix intérieure se rétablit entre les Chrétiens, qui prennent alors conscience de leur unité contre les païens et les hérétiques. A l'encontre de ces derniers il n'y a pas de paix possible : sainte est la guerre qui achète la sainte paix! Les conséquences de cette idéologie : ce sont les croisades contre les Musulmans d'Espagne et de Palestine et contre les Cathares d'Occitanie.

Ainsi, l'esprit d'ouverture qui caractérise la civilisation des pays d'Oc est-il la grande victime de l'affrontement politico-religieux connu sous le nom de "Croisade contre les Albigeois". Le développement du Catharisme, favorisé par l'anticléricalisme de la noblesse rurale, provoque la réaction de l'Eglise, qui n'admet pas d'autre loi que la sienne en terre chrétienne. D'où l'acharnement de la lutte, qui prend le caractère d'une "guerre sainte". A partir de ce moment, plus rien n'est pareil qu'avant...

Le XIIIème siècle, marqué par la floraison des consulats, véritables laboratoires de démocratie, est aussi caractérisée par la montée de l'intolérance. La création de l'Université de Toulouse destinée à extirper l'hérésie (1229) rejoint celle de l'Inquisition (1233), où sont entraînés, bien malgré eux, les frères de saint Dominique. A cela s'ajoute la montée des juristes, notamment des officiers du roi de France qui, à partir de la fin du XIIIème siècle, se font les gardiens vigilants des droits royaux et de l'ordre public. Les entreprises des légistes sont bientôt relayées par celles du Parlement, créé en 1443. Cette juridiction n'hésite pas à se

montrer rigoureuse chaque fois que l'autorité du roi semble menacée. Peu à peu l'osmose se produit entre gens du roi et élites locales. La pression du milieu ambiant rend le Parlement plus réceptif aux intérêts d'une caste, qui entend tout diriger et tout contrôler.

C'est alors la dérive vers l'intolérance... Le Parlement revendique la connaissance de tout ce qui se passe dans son ressort. Rien ne peut se faire à Toulouse sans son accord. Sa bonne entente avec l'Université commande le reste. Ajoutons à cela qu'au XVIème siècle, le développement urbain de Toulouse crée des motifs d'incompréhension entre le petit peuple catholique et les riches négociants protestants. D'où les tensions sociales et religieuses aboutissant, en 1562, à l'expulsion des protestants de la cité raimondine. Dès lors, Toulouse devient une place forte catholique, qui se fait prier pour accepter l'Edit de Nantes en 1598 et qui exprimera son rejet du Protestantisme jusqu'à la veille de la Révolution.

De la TOLERANCE du Moyen Age occitan nous sommes passés progressivement à l'INTOLERANCE des Temps modernes languedociens. Intolérance marquée par la discrimination dont sont victimes les dissidents de toute sorte. Intolérance qui s'exaspère après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et qui culmine avec l'affaire Calas en 1761-1762...

Il faut attendre la fin du XVIIIème siècle pour voir un vent nouveau souffler des Etats-Unis d'Amérique. Les milieux éclairés de Toulouse se font l'écho de la révolte des Insurgents du Nouveau Monde. Les droits de l'homme, affirmés en Angleterre dès la fin du XVIIème siècle, franchissent l'Atlantique pour être adoptés en 1776 par le Congrès américain. De là, ils passent en France où ils sont proclamés en 1789. Mais ils restent fragiles, toujours menacés par les manifestations d'incompréhension et d'intolérance. Au XIXème siècle, les dérapages

sont nombreux, mais de grandes voix, comme celle de Jean Jaurès, se font entendre pour défendre la liberté d'opinion et d'expression.

Plus près de nous, durant les années terribles de l'Occupation allemande, de nouveaux cris s'élèvent pour défendre la dignité de la personne humaine face à la Barbarie qui se déchaîne... Le courage de fortes personnalités, telles que Raimond Naves, Silvio Trentin, Francis Naves, Bruno Trentin et Monseigneur Saliège, montre que les idées nobles et généreuses ne meurent jamais en dépit de toutes les mesures de répression.

Souvenons-nous de la leçon que nous donne le passé du Midi toulousain. Gardons vivant dans notre cœur le souvenir de la civilisation des pays d'Oc. Nous y trouvons les idées de LIBERTE et de TOLERANCE, qui ont inspiré toute une suite de réalisations, telles que : la place faite aux Juifs dans la société... l'élévation de la femme en dignité... la réinsertion des pauvres dans la société... la lutte contre le servage... le mouvement en faveur de la Paix de Dieu... la création des sauvetés... les efforts de libération du joug seigneurial s'affirmant dans les chartes de coutumes et les consulats...

Restons fidèles au message de l'Occitanie. C'est à ce prix que nous pourrons travailler efficacement à la défense de l'éminente dignité de la personne humaine. Oui, saisissons la chance que nous avons de vivre dans le Midi toulousain : l'expérience du passé nous permet d'entrevoir les acquisitions de demain !

Pierre GERARD
Conservateur général du Patrimoine